

Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numér

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois	6 00
	Outre-mer, Un an.	45 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Laveoir Public.

INSERTIONS:

Annances, la ligne	6 fr 30
Réclames,	1 00

ÉTUDES AQUATIQUES.

C'est un fait malheureusement incontestable, malgré le syphon sur lequel nous fondions tant de projets, nous manquons d'eau; c'est dur à dire, mais c'est le fait brutal de la pénurie d'eau à laquelle nous sommes aujourd'hui condamnés. Nous sommes donc entièrement édifiés sur la valence de ce facteur jusqu'alors inexpérimenté.

De toutes parts, nous entendons répéter il faut de l'eau : l'hygiène et la salubrité publiques en dépendent.

Nous sommes complètement de cet avis et nous voudrions voir les gens compétents en la matière se mettre à l'œuvre et à la recherche des moyens propres à obvier aux inconvénients réels que l'on nous signale. C'est très beau de dire il faut faire ceci, il faut faire cela, mais donnez donc les moyens de faire ce que vous préconisez et surtout prouvez la possibilité de faire ce que vous avancez. Saint-Pierre est admirablement situé pour se procurer autant d'eau comme il en désirera, ayant à sa disposition une multitude de bassins naturels, étagés le uns au-dessus des autres.

En première ligne et sur la première hauteur se trouve l'étang du Pain de Sucre, dont la cuvette agrandie par feu Dolisie, a fait le principal Réservoir des eaux de la ville, son bassin, qui est alimenté par le versant sud de la colline du Pain de Sucre, s'étend jusqu'au Rond-Point, qui est le point culminant de la route de Savoyard. Dans ce bassin de l'étang du Pain de Sucre nous comprenons celui du Fauteuil, qui n'est en somme que son annexe et qui n'a raison d'être que dans les grandes tombées de pluie. Bien au-dessus du réservoir, à une altitude assez importante s'étage au nord-ouest l'étang de la Vigie qui a un bassin très étendu. Cet étang a dans le temps été assez bien endigué pour contenir tout ce qu'il était possible d'y emmagasiner d'eau. Il n'y aurait, en ce moment que les eaux sont basses (trop basses même), qu'une légère réparation d'étanchement à faire au barrage surtout autour de la vanne, qui se trouve

décélée du mur par suite de l'absence complète de mortiers dans les joints de la maçonnerie, aux environs de ses attaches avec elle. A notre avis il y aurait donc peu à faire pour mettre à peu près en état ce barrage qui aux premières grandes pluies servirait à contenir une masse d'eau inappréciable.

Au nord de l'étang de la Vigie, tout le monde connaît l'existence de la séduisante Richepomme, que le syphon a rentrée célèbre malgré la modestie de sa retraite cachée. Le bassin de cet étang est de beaucoup moins important que celui de la vigie et n'est en outre alimenté par aucun cours d'eau. La différence du niveau entre la Vigie et Richepomme est très-peu sensible; à tel point, que défunt Lescouplet, contradictoirement à M. Hamon, prétendait même que ce dernier était en contre-bas de la Vigie.

N'étant pas de la partie, nous ne prendrons fait et cause ni pour l'un ni pour l'autre de ces messieurs; nous nous bornerons à exposer notre opinion en disant que dans le doute le syphon devait être le moyen scientifique de trancher le noeud gardien, autrement dit la difficulté technique de la question de niveau.

D'après des on dit qui ne vérifient pas l'exactitude mathématique de leurs on dit, le syphon débiterait 8 litres d'eau (à la seconde entendons nous): soit 28,800 litres à l'heure et 691,200 litres par 24 heures. Ce dilemme résolu, le syphon fonctionnant sans interruption et par une sécheresse exceptionnelle depuis le 14 août à midi, soit depuis 23 jours, à du débiter en conséquence, pendant ce las de temps, le chiffre fort respectable de 15 MILLIONS 897,600 litres. Certes après une telle absorption on ne pourrait plus nous qualifier d'ivrognes, mais bien de buveurs d'eau, qu'enverraient les plus sévères sociétés de tempérance. Et si le contenant doit être en rapport au contenu, que devient le cube minuscule de Richepomme non renouvelé par les pluies?....

Malheureusement pour notre renommée et pour l'hygiène publique surtout ces données de rendement sont loin, bien loin de la réalité. Le syphon a assuré

ment quelque chose de défectueux et, pour nous profanes, cette défectuosité irréparable git dans cet inconvénient que le syphon est composé d'un trop grand nombre de tuyaux, dont tous les joints ne sont pas et ne peuvent être étanches d'air. De là est née cette difficulté (qui sera la mort du syphon,) d'être obligé, pour l'amorcer, de faire d'abord le plein de la conduite à l'aide de la pompe aspirante et foulante du Port, puis cette opération terminée, de mettre la colonne d'eau en mouvement par l'aspiration à faire dans la conduite à l'aide de la pompe aspirante ad hoc du syphon lui-même. De cet amorcement amphibia par l'eau et par l'aspiration, qui est anormal, en un mot contraire aux principes du mécanique, il résulte que graduellement la pression de la poussée va en diminuant, au point qu'après un certain nombre d'heures à vérifier, le syphon se désarmorcerait de lui-même si l'on n'avait soin, avant cette expiration fatale, de renouveler ses forces à l'aide d'une ponction in extremis quotidienne.

De nos amis qui ont des aptitudes mathématiques aussi enviables que celles de monsieur Hamon, ont voulu se rendre compte par eux-mêmes, ont jaugé le débit au sortir de son orifice et ont trouvé des résultats très-differentiels entr'eux et quoique cela bien moins que ceux donnés plus haut:

6 heures du matin	14 litres par 30 secondes,
5 heures du soir	14 litres par 5 secondes,
Soit par 24 heures,	un maximum de 241,920
idem	un minimum de 40,320.
idem	une moyenne de 144,120 litres.

Voilà des chiffres qui se passent de commentaires et qui sont plus éloquents que toutes les théories, quoi qu'ils ne disent pas encore de combien d'heures le fonctionnement du minimum est supérieur à celui du maximum et qu'ils ne tiennent pas compte dans tous ces calculs, du temps d'arrêt nécessaire à l'amorçlement de chaque jour.

Tous nos réservoirs étant à sec, ce ne sont pas les récipients qui font défaut et qui puissent être notre première préoccupation, mais c'est l'eau qui y manque. Coûte

que coûte, si l'on veut asséoir et hygiénifier, il faut compléter au plus tôt le service des eaux, car c'est surtout dans les chaleurs que l'on a besoin de se désaltérer, de se rafraîchir intérieurement et extérieurement, de se nettoyer, d'avoir en un mot tous les soins hygiéniques de sa personne et de son habitation.

Pour arriver à ce desideratum que nous souhaitons tous, que l'on mette à l'étude le déversement des eaux de l'étang du Goëland dans le ruisseau même de la Vigne; qu'au nom de la santé publique l'on fasse appel à toutes les connaissances théoriques et surtout pratiques; que l'on sorte, d'une manière ou d'une autre, de cette impasse, non par des tâtonnements et des essais infructueux, mais par un coup de maître révélant à l'enthousiasme de nos concitoyens le génie de l'ingénieur.

LES RÉGATES.

Nous avons cru un moment que nous n'aurions pas de régates cette année. Et pourtant jamais leur escale n'avait été si bien garnie !

Des commissaires, on en trouvait partout, peut-être plus que l'on n'en aurait voulu; mais ce qui manquait c'était un président. Impossible, paraît-il, de trouver un commerçant voulant en accepter les fonctions. De guerre lasse, les commissaires se sont adressés au capitaine de port qui, avec sa rondeur de vieux marin, a agréé la présidence qu'on lui offrait et a mené les choses tambour battant.

Les régates ont donc eu lieu dimanche dernier et elles ont été favorisées par une verte brise de N. O. et agrémentées d'une température chaude.

L'amiral Cavelier de Cuverville, commandant la division de l'Atlantique Nord, assistait à la fête, avec MM. le gouverneur et les chefs de services de la colonie, sous une tente placée un peu bas pour permettre à l'œil de suivre les mouvements des courses.

Est-ce à cela qu'il faut attribuer l'absence de dames sous la tente ? Et une fête sans dames est une fête bien morose à notre avis !

Où est-ce à cette circonstance que la distribution des cartes d'invitation ne s'est faite que parmi les fonctionnaires et un petit nombre de privilégiés, tous gens non mariés ?...

Les commissaires chargés de la tente, ne seraient peut-être pas restés à se morfondre inutilement à son entrée, atten-

dant du beau sexe qui n'est pas venu, si quelques-unes des cartes prodiguées chez des célibataires, s'étaient égarées chez les conseillers généraux et chez les membres de la chambres de commerce qui n'ont cependant pas marchandé lorsqu'on leur a demandé.

Si la tente a été monotone, triste même, les courses ont été très-animées.

Nous n'avons qu'une seule critique à faire sur une des routes données : les pilotes et les bateaux de pêche partaient courant au sud et les bouées étaient mouillées dans cette même direction. Il est arrivé que le bateau ayant la bouée du large avait déjà 150 mètres environ sur l'avant de son concurrent ayant la bouée de terre. D'où une inégalité de chance entre les joueurs.

Par ailleurs, le tout a été très-bien ordonné et les départs se sont faits avec une précision parfaite. Nos compliments très-sincères au *starter*, M. Mignot, à qui revient la plus grande part du service de la fête.

Les commissaires ont fait justice des courses au chronomètre qui ne donnaient de satisfaction à personne, pas même aux coureurs et nous espérons bien que l'on n'y reviendra plus.

Les plus brillantes des joutes ont été sans contredit celles des bateaux de pêche où, dans les deux cas, figuraient une quinzaine de concurrents.

Tous sont arrivés se suivant de très près, se disputant la victoire jusqu'au dernier moment. Aussi les vainqueurs ont-ils dû être fiers de leurs succès.

Il est regrettable que, dans la série des pilotes, nous n'ayons pas vu *Lisette* et *America*. Trois bateaux au départ de la première courses et deux seulement à la course d'honneur, l'*Ondine*, patron Thomas, ayant cassé sa corne de grande voile en abordant la *Laure*, patron Gervain. Nos félicitations à ce dernier jeune pilote, qui a dû son succès, dans la première course, à son habile manœuvre dans un virage de bord bien calculé pour doubler les Canailles; alors que ses concurrents couraient 300 mètres trop loin.

Les *yachts*, au nombres de 4 seulement, se sont vaillamment conduits. Il est fâcheux que, à la course d'honneur, d'eux se soient abordés au tournant de la bouée du *Caillou sabot* et qu'il en soit résulté des avaries pour celui de M. Paturel. Désemparé de son bout-dehors et, par suite, privé de l'un de ses focs, celui-ci n'en a pas moins continué la lutte et est arrivé, dans les pavillons, de 3 à 4 minutes tout au plus après le *Quand même* avec lequel il s'était abordé.

Très-joli, la course à la godille ! Mais

que nos jeunes mousses Saint-Pierrais se souviennent l'an prochain que, pour cet exercice, ce n'est pas une yole légère qu'il faut, mais un canot large et court, un vrai tonton !

Qui, parmi les spectateurs, n'a admiré cette coquille de noix tenant tête aux embarcations trois fois plus grosses qu'elle ? C'était celle de Claireaux, le sympathique patron douanier qui, grâce à son habileté, a battu tous ses concurrents dans la première course. Son dernier virage de bord effectué 5 ou 6 longueurs plus tôt, Claireaux avait encore le prix d'honneur.

Les régates ont très bien réussi. L'honneur du succès appartient aux commissaires et au président qui les a si habilement dirigés. Bravos, messieurs ! Nous espérons que vous n'en resterez pas là.

L'amiral de Cuverville a eu la gracieuseté d'envoyer sa musique qui a lutté d'entraînement avec notre société musicale. Toute d'eux ont fait des prodiges d'exécution. A qui la palme ?...

SERVICE POSTAL.

Notre vapeur postal n'est parti de Sydney que jeudi dernier, à midi, alors que notre courrier d'Europe était dans ce port depuis 24 heures, nous a-t-on assuré.

On raconte que pour excuser ce retard dans le départ de son navire la compagnie d'anglo-française (qui n'a de français que la subvention) aurait allégué qu'il PLEUVAIT TROP FORT pour laisser son vapeur prendre la mer.

Si c'est la toute l'excuse du sans-gêne avec lequel la compagnie Corbett coninue à nous traiter, nous espérons que notre nouvelle administration ne continuera pas les aveugles complaisances de M. Roberdeau et qu'elle se souviendra que le cahier des charges de 1884 renferme des clauses ainsi conçues :

« Art. 2.

« Le départ de Halifax aura lieu aussitôt que possible après l'arrivée dans cette localité de la malle d'Europe. »

(Aujourd'hui Sydney remplace Halifax).

« Art. 9. En cas de mauvaise exécution dans le service, l'administration se réserve le droit d'effectuer, à titre de pénalité, pour chaque manquement et sur les sommes acquises par la compagnie, une retenue qui ne pourra excéder 4000 francs; cette retenue est prononcée par le Commandant en conseil d'administration. »

LE "SUN LIFE" A L'EQUITABLE

Monsieur LOUIS LÉGASSE,
Agent de la Cie d'Assurance l'Equitable

Cher Monsieur,

Dans le numéro du 29 août du Journal « Le Patriote », vous venez me menacer

de prouver l'inexactitude des chiffres que j'avais fait publier précédemment, comme comparaison entre « l'Equitable » et le « Sun life », dont je suis l'agent; de cela je vous défic, aussi bien que de ceux que je vais publier plus loin.

Et dabord, permettez-moi de vous dire, Monsieur de l'Equitable, que si vous ne retardez pas d'un siècle, vous retardez tout au moins de dix-huit mois.

En effet, pourquoi publiez-vous le chiffre des affaires faites par nos deux compagnies réciproques, en 1889 et non en 1890? Est-ce que ce serait par hasard que les affaires de votre compagnie, auraient été moins brillantes l'anée dernière? Ou bien, serait-ce que vous n'auriez pas le compte rendu de votre compagnie en 1890. Dans ce dernier cas, soyez bien persuadé, que je me ferai toujours un sensible plaisir de vous le communiquer, pour tous les renseignements dont vous aurez besoin.

Je n'ai jamais eu, croyez le bien, cher monsieur de l'Equitable, la prétention d'émettre qu'actuellement le chiffre *fabuleux* des affaires *qu'atteint* dans le monde entier votre compagnie, n'est pas supérieur à celui des affaires de ma compagnie de 20 ans plus jeune; loin de moi cette pensée, mais ce que je prétends et ce que je vais vous démontrer pour cette même année 1889, c'est que notre couverture est plus de 5 fois supérieure à la vôtre.

Une deuxième fois comparez :

Pour 631.016.666. dollars de responsabilités, (*ce que vous vous êtes bien gardé de publier*) vous disposez d'un surplus de 22.821.074 dollars, c'est-à-dire que vous conneriez à vos assurés en cas de faillite de votre compagnie, (*il m'est bien permis de le supposer, puisque vous l'avez supposé pour le Sun*) la perspective d'avoir à toucher, 3.616. p. o/o de la somme assurée.

Tandis que « le Sun », qui à pour 14.977.123 dollars de responsabilités offre à ses assurés, 2.095.000 dollars de garanties où 13.994. o/o. Il convient d'ajouter à cette somme de 2.095.000 dollars cette autre fort respectable, de 437.500 dollars, formant le solde du Capital souscrit et non appelé à nos actionnaires, les affaires propres de la compagnie nous ayant permis de nous en passer. Ce qui nous donne 16.914 p. o/o.

Que pensez-vous de ces chiffres, Monsieur de l'Equitable; pour vous sont-ils concluants?

Il ne suffit pas, cher Monsieur, d'aligner des chiffres *fabuleux* pour jeter de la

poudre aux yeux des habitants de Saint-Pierre, il faut encore prouver que ces chiffres offrent les garanties nécessaires.

Et puisque vous aimez à citer les fables de notre bon Lafontaine, je vous renvoie à celle de la grenouille qui veut devenir aussi grosse que le bœuf, que je veu engage à méditer.

..... La chétive pécore
S'enfia si bien qu'elle creva.

En terminant, cher Monsieur, un petit conseil d'ami: Lorsque vous avez un article à publier, prenez donc des informations.

II. R. de SAINT-VICTOR,
Inspecteur « du Sun life. »

Propriétaire-Gérant, A. Lemofne

ANNONCES JUDICIAIRES LÉGALES

Etude de M^e Eugène SALOMON, agréé près les tribunaux, sise à Saint-Erre, rue de Sèze.

A VENDRE SUR LICITATION

Le lundi quatorze septembre prochain, à deux heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Saint-Pierre, séant au palais de justice à Saint-Pierre.

Un terrain situé à Saint-Pierre, rue de l'abattoir, borné au nord par cette rue, au sud par un terrain vague, à l'est par Paul Madé et à l'ouest par un passage le séparant de Veuve A. Poulin.

La vente de ce terrain qui dépend de la communauté ayant existé entre la dame Marie Valot épouse en deuxièmes noces du sieur Fortin, et le sieur François Gautier, décédé, a été autorisé par jugement de ce tribunal en date du Vingt quatre août présent mois qui a fixé la mise à prix à

cinq cents francs, ci 500. fr.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à l'adjudication est déposé au greffe des Tribunaux où il est à la disposition du public.

Saint-Pierre le 25 août 1891.

L'Agréé poursuivant,

F. COUTURIER.

Etude de M^e Eugène SALOMON, agréé près les tribunaux, sise à Saint-Erre, rue de Sèze.

VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE

En l'audience des criées du tribunal de première instance des îles Saint-Pierre et Miquelon, séant au palais de justice à Saint-Pierre.

D'une maison, terrain et dépendances, le tout sis à Saint-Pierre, rue de l'hôpital, L'adjudication aura lieu le lundi 21 septembre 1891, à 2 heures du soir.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que par suite de la surenchère du sixième, faite par acte du greffe du 29 août dernier et dénoncé, par exploit de Héguy, huissier à Saint-Pierre, le trente et un du même mois à

1^o Monsieur François Bouffaré père, co-
héritier,

2^o Madame Marie Leclerc, épouse de M. Alphonse Jaquet, négociant, cohéritante,

3^o Madame Ernestine Bouffaré, épouse de M. Hardy, Edouard, négociant, cohéritante,

4^o Messieurs Alphonse Jaquet et Edouard Hardy négociants, pris en leur qualité d'adjudicataires de l'immeuble ci-après désigné.

Tous demeurant à Saint-Pierre.

Il sera, aux requêtes, poursuites et diligences de madame Rosalie Norgeot, veuve Gustave Bouffaré, sans profession, demeurant à Saint-Pierre, ayant surenchérit au nom et pour le compte de ses enfants mineurs, Marie-Madeleine et Gustave Bouffaré, dont elle est tutrice naturelle et légale, en vertu d'une autorisation du conseil de famille des dits mineurs tenu sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Saint-Pierre en date du 28 août dernier, procédé à l'adjudication de l'immeuble ci-après désigné:

DÉSIGNATION.

Une maison, terrain et dépendances, le tout sis à Saint-Pierre, rue de l'hôpital, borné au nord par la rue, au sud par veuve H. Cordon et veuve Davis, à l'est par Bouffaré et à l'ouest par Sheehan.

Cet immeuble formant le lot n° 3 de ceux dépendant de la communauté François Bouffaré et Marie Gravé, veuve en premières noces du sieur Leclerc, décédé, et de la succession de cette dernière, dont la licitation a été ordonnée par jugement du tribunal de première instance du treize avril dernier et par arrêt du conseil d'appel de la colonie du 21 juillet dernier.

Laquelle licitation a été faite en l'étude du notaire de la colonie, commis à cet effet, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal d'adjudication dressé par lui le 27 août dernier.

Une expédition du cahier des charges dressé par M^e Salom n, notaire, le 22 juillet dernier a été déposé au greffe des tribunaux de la colonie où toute personne peut en prendre connaissance.

L'adjudication aura lieu sur la nouvelle mise à prix de seize cents francs, montant de l'adjudication primitive et de la surenchère qu'en a été la suite,

ci. 1600 fr. 00

Fait à St-Pierre, le 3 septembre 1891.

L'Agréé poursuivant,
E. SALOMON.

ANNONCES.

ANNUAIRE DE LA PRESSE COLONIALE

Par HENRI MAGER

1 Vol, grand in-16, étagément cartonné : 2 fr, 50

BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}, Editeurs
Paris, — 5, rue des Beaux-Arts. — Paris.

L'*Annuaire de la Presse Coloniale*, que viennent d'édition MM. Berger-Levrault, est une de ces manifestations coloniales que, sous une forme toujours nouvelle et toujours originale, crée, presque chaque année, l'initiative si puissante de M. Henri Mager.

A la suite des événements survenus au Tonkin, de 1883 à 1886, au moment où venait de s'élever une si formidable opposition contre la politique coloniale, ou un certain découragement atteignait les partisans de l'expansion coloniale, M. Henri Mager groupait autour de lui des hommes, tels que Paul Bert, tels que MM. Harmand, Félix Faure, de Lanessan, Le Myre de Vilers, ainsi que l'amiral Aube et le général Faidherbe; avec leur concours, il lançait son *Atlas Colonial* pour faire connaître les Colonies françaises, leurs ressources, leur valeur, leur avenir, et en appeler à l'opinion publique mieux éclairée.

Après avoir montré les Colonies, M. Henri Mager songea à présenter les Colonies, et à opposer leur expérience et leurs vœux aux inconséquences de l'Administration coloniale: en 1889, il provoqua, dans toutes les Colonies, la rédaction des Cahiers de doléances, et il les publia sous le titre de *Cahiers Coloniaux de 1889*.

Maintenant, ce sont les Journaux et les Journalistes coloniaux que M. Henri Mager se propose de présenter pour affirmer la vitalité de la Presse Coloniale. Son *Annuaire de la Presse Coloniale* contient des pages bien curieuses sur les Journaux des Colonies françaises et sur ceux des Anciennes Colonies; il ne se contente pas d'ailleurs de retracer l'historique des Journaux qui se publient actuellement dans les Colonies, il rappelle le programme de tous ceux qui ont été créés depuis le siècle dernier.

MAISON
CHARLES E. CROOK,
SYDNEY

ALBERT DAUPHIN,

Représentant à SAINT-PIERRE

A l'honneur d'informer le public qu'il peut, sur commande, faire venir promptement tous les articles ci-dessous désirés. Il donnera tous renseignements et toutes conditions.

Il tient à la disposition du public des spécimens en tous genres,

Savoir :

OUVRAGES EN MARBRE

pour

PIERRES TOMBALES

de toutes sortes et de toutes dimensions, avec inscriptions en lettres dorées ou autres couleurs.

DESSUS de TABLES et TABLETTES

PLAQUES,

de toutes qualités et de toutes grandeurs.

GRANIT ROUGE ET GRIS

PIERRES DE TAILLES etc. ; etc. ;

Grilles en fer et en fonte pour entourages.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

A LOUER

Une maison située rue du feu rouge comprenant:

4 appartements au rez-de-chaussée
4 au premier avec grenier

cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

On demande un apprenti à l'imprimerie «du Patriote».

A VENDRE

Une MAISON à étage, comprenant huit appartements, cour et jardin.
S'adresser à M. E. Larrable.

Affiches — Factures — Bons à souches — etc., etc.

IMPRIMERIE ET RELIURE
ALBERT LEMOINE

Saint-Pierre.— Imp. A Lemoine